



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue exceptionnellement à huis clos par voie de visioconférence

JEUDI 11 MARS 2021 À 18 H

au siège social de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu 990, rue Dupré, Belœil, province de Québec.

Sont présents :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Mme Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Belœil
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville
M. Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
M. Denis Parent, maire de la Ville d'Otterburn Park

Sont également présents, de la Régie :

M. Pierre-Damien Arel, directeur incendie
Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 11 février 2021
5. Conseil d'administration
 - 5.1. Adjudication – Appel d'offres sur invitation RISIVR 2021-02 – Fourniture, livraison et installation d'une génératrice pour la Caserne 25
 - 5.2. Autorisation – Achat d'un traineau de sauvetage et d'évacuation
 - 5.3. Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie – Longueuil – point reporté
 - 5.4. Autorisation – Vente du camion échelle no 331 – Offre d'achat de l'IPIQ
6. Ressources humaines
 - 6.1. Démission de monsieur Mathieu Côté, pompier à temps partiel (employé 1126)
 - 6.2. Entériner la proposition de règlement de grief de l'employé 1050
7. Finances
 - 7.1. Déboursés par chèque pour la période du 12 février au 11 mars 2021
 - 7.2. Dépenses incompressibles pour la période du 12 février au 11 mars 2021
8. Politiques et règlements



9. Points d'information

9.1. Liste des interventions du mois de février 2021

10. Correspondance

10.1 Lettre du 19 février - Avis favorable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant le projet soumis dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM).

11. Varia

12. Période de questions du public

13. Clôture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale mentionne que la séance se tient à huis clos en vertu du décret numéro 141-2021 du gouvernement du Québec et de l'arrêté numéro 2021-009 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 25 février 2021 et déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 18 h 30.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

CA-2021-03-24

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Denis Parent
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Point reporté :

5.3 Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie – Longueuil

ADOPTÉE

CA-2021-03-25

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 11 février 2021

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 11 février 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 11 février 2021 ;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Yves Lessard



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 11 février 2021.

ADOPTÉE

5. Conseil d'administration

CA-2021-03-26

5.1 Adjudication – Appel d'offres RISIVR 2021-02 – Fourniture, livraison et installation d'une génératrice pour la Caserne 25

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a autorisé le processus d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture, la livraison et l'installation d'une génératrice pour la Caserne 25, résolution numéro CA-2020-12-15 ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons envoyé l'invitation à cinq (5) fournisseurs et que trois (3) ont soumissionné ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 mars 2020 à 11 h 01 et le rapport d'analyse des soumissions ;

	Nom de la compagnie	Prix taxes incluses
1	Les Entreprises Électrique A&R ltée	84 835,37 \$
2	Le Groupe DR Électrique inc.	109 709,15 \$
3	M. Beaudoin Électrique inc.	87 478,73 \$

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est adjugé au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adjuger le contrat au plus pas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Électrique A&R ltée, pour un montant total de quatre-vingt-quatre mille huit cent trente-cinq dollars et trente-sept cents (84 835,37 \$), incluant les taxes.

Que la dépense soit payée par le surplus non affecté de 2020 pour un montant de cinquante mille (50 000 \$), et le reste à même le budget 2021.

ADOPTÉE

CA-2021-03-27

5.2 Autorisation – Achat d'un traineau de sauvetage et d'évacuation

CONSIDÉRANT QUE seul un soumissionnaire est possible pour ce type de traineau ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT qu'afin de pallier au manque d'équipement et de limiter au maximum le temps pour porter secours à une victime en milieu isolé. De donner le contrat de gré à gré à Groupe soins intensifs inc. au montant de 10 049,38 \$ taxes incluses pour l'achat des équipements suivants :

- Traineau d'évacuation médicale en fibre
- Ensemble de ski pour assemblage
- Ensemble de roues pour assemblage
- Incluant quincaillerie et main-d'œuvre
- Remorque en aluminium
- Toile en vinyle rouge.



Que la dépense soit payée à même le budget 2021.

ADOPTÉE

5.3 Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie - Longueuil

Point reporté à une séance ultérieure.

CA-2021-03-29

5.4 Autorisation – Vente du camion échelle no 331 – Offre d'achat de l'IPIQ

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution CA-2018-11-47, le conseil d'administration a autorisé la RISIVR à signer une entente de services relative à la fourniture de services de gestion de parc d'équipements roulant avec le Centre de gestion de l'équipement roulant (ci-après appelé : CGER) ;

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR a procédé par la résolution CA-2019-09-117 afin de faire le remplacement du camion échelle par l'entremise de CGER

CONSIDÉRANT QUE la vente de l'unité actuelle était prévue et inscrite dans le budget de 2021 de la RISIVR ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle unité sera livrée dans les prochains mois et que l'unité actuelle pourra être départie

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat reçue par l'IPIQ respecte les règles de vente d'un bien public et qu'elle est plus élevée que la valeur comptable ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter l'offre d'achat de l'IPIQ au montant de trois cent vingt-cinq mille dollars (325 000 \$) et d'autoriser la signature de l'acte de vente du camion échelle numéro 331 par le président, M. Normand Teasdale, et la secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Gosselin.

ADOPTÉE

6. Ressources humaines

CA-2021-03-30

6.1 Démission de monsieur Mathieu Côté, pompier à temps partiel (employé 1126)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Côté, pompier à temps partiel, a déposé sa démission le 5 février 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Côté a été à l'emploi de la ville d'Ottetburn Park au service de sécurité incendie depuis le 20 mai 2014 avant le regroupement de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Denis Parent
APPUYÉ par Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la démission de monsieur Mathieu Côté et le remercier pour toutes ces années d'implication auprès des citoyens.

ADOPTÉE



CA-2021-03-31
6.2 Entériner la proposition de règlement de grief de l'employé 1050

CONSIDÉRANT la résolution CA-2020-04-055 adoptée le 9 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le grief déposé par le salarié le 1^{er} mai 2020 ;

CONSIDÉRANT la séance d'arbitrage à venir le 28 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT le souhait des deux parties de régler le grief à l'amiable, sans admission de part et d'autre ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que le contenu de cette entente ainsi que les discussions y ayant mené soient gardés confidentiels et qu'il convient par conséquent de prendre les dispositions nécessaires afin de s'assurer de cette confidentialité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'entériner la proposition de règlement de grief déposé le 1^{er} mai 2020 de l'employé 1050 et d'autoriser le contenu de l'entente.

ADOPTÉE

7. Finances

CA-2021-03-32
7.1 Déboursés par chèque pour la période du 12 février au 11 mars 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, le secrétaire-trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des déboursés par chèque pour la période du 12 février au 11 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 12 février au 11 mars 2021, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration (chèques no : N/A)	---
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration (chèques no : 1101 à 1144)	404 837,23 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	404 837,23 \$



- 2) D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

ADOPTÉE

CA-2021-03-33

7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 12 février au 11 mars 2021

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 8c) du *Règlement 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* que le conseil d'administration délègue à la secrétaire-trésorière de la Régie, l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*.

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 12 février au 11 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Denis Parent
APPUYÉ par Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser et ratifier le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période du 12 janvier au 11 février 2021, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paielements directs et prélèvements préautorisés	
Fournisseurs	289 566,89 \$
Transferts électroniques	
Paie et autres	216 630,36 \$
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	506 197,25 \$

ADOPTÉE

8. Politiques et règlements

9. Points d'information

9.1 Liste des interventions du mois de février 2021

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

10. Correspondance

- 10.1 Lettre du 19 février - Avis favorable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant le projet soumis dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM).



11. Varia

12. Période de questions du public

Aucune question reçue par courriel au conseil d'administration.

CA-2021-03-34

13. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Denis Parent
APPUYÉ par Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 18 h 45.

ADOPTÉE

Normand Teasdale
Président d'assemblée
Président du conseil d'administration

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire d'assemblée
Secrétaire-trésorière

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire-trésorière

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Normand Teasdale
Président du conseil d'administration

